

Paris, le 20 décembre 2024

Cannabis médical : une prolongation in extremis de l'expérimentation mais des patients toujours menacés par des ruptures de soin

Une réunion tenue hier matin avec les autorités sanitaires a permis au ministère de la Santé d'annoncer, en dernière minute, une prolongation de six mois de l'expérimentation française sur le cannabis médical. Grâce à une lettre de couverture signée par l'actuelle ministre de la santé démissionnaire Geneviève Darrieussecq, les 1800 patients inclus dans l'expérimentation pourront continuer à recevoir leur traitement jusqu'au 1er juillet 2025. Après cette date, les perspectives pour les patients restent cependant floues et préoccupantes.

Le 31 décembre 2024 devait marquer, au plus tard, la fin de l'expérimentation du cannabis à usage médical en France débutée en 2021 ainsi que sa généralisation, comme il l'était prévu par la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2024. Néanmoins, l'instabilité politique de ces derniers mois n'a fait que retarder le calendrier. L'absence de vote sur le projet de LFSS pour 2025 n'ayant pas permis de prévoir la prolongation de l'expérimentation, les 1800 patients inclus aujourd'hui dans l'expérimentation risquaient de se retrouver en rupture de soins dans moins de deux semaines, dès la fin d'année 2024.

La prolongation de six mois annoncée ce jeudi, alors que les médecins et fournisseurs des médicaments étaient plongés dans l'incertitude et que les patients couraient le risque d'un arrêt brutal de leur médicaments à base de cannabis, n'offre qu'un soulagement temporaire. Elle intervient en effet dans une "perspective de sevrage ou de recherche d'alternatives" pour les patients, laissant planer une incertitude majeure sur leur avenir thérapeutique.

Le sort des patients reste suspendu à une décision politique durable, et en particulier au prochain vote de la LFSS pour 2025, qui doit impérativement prévoir dans la loi une nouvelle fois la prolongation de l'expérimentation. Dans le cas contraire, le cannabis thérapeutique pourrait définitivement disparaître du paysage médical français à partir du 1er juillet 2025.

L'arrêt potentiel de ce traitement en juillet 2025 entraînerait des conséquences graves pour les patients, pour certains traités depuis plus de trois ans avec du cannabis médical. Un arrêt de traitement expose les patients à une dégradation immédiate de leur qualité de vie, avec un retour forcé à des alternatives inefficaces ou inadaptées, au risque d'aggraver leur situation. Certains professionnels de santé évoquent un risque suicidaire chez certains patients, ainsi que des probabilités d'hospitalisations ou de ré-hospitalisations, comme le témoigne un médecin participant à l'expérimentation :

« Certains patients étaient hospitalisés régulièrement du fait de leurs douleurs et ne le sont plus depuis qu'ils sont traités par cannabis médical. J'ai une patiente tétraplégique qui demandait l'euthanasie à cause de douleurs rebelles associées à une sclérose en plaques et qui n'en parle plus. Les patients vont mieux actuellement grâce au cannabis médical et nous allons les en priver, c'est scandaleux ! »

Pour rappel, les malades ayant accès au cannabis médical dans le cadre de l'expérimentation sont atteints de pathologies graves, à savoir de douleurs neuropathiques réfractaires, d'épilepsie sévère, de spasticité douloureuse de la sclérose en plaques, de symptômes rebelles en oncologie, ou se trouvent en soins palliatifs. Ces patients ont déjà testé toutes les alternatives disponibles sans succès et sont en impasse thérapeutique. Le cannabis médical représente ainsi souvent leur seule solution.

En cas d'arrêt forcé de traitements, le recours au marché noir deviendrait une issue inévitable pour certains patients, qui auraient alors recours à des produits non contrôlés et dangereux pour la santé. Au-delà des conséquences hautement préjudiciables pour les malades, la fin de l'expérimentation représenteraient nécessairement des coûts supplémentaires importants pour notre système de santé, à l'heure où les économies s'imposent pourtant comme une nécessité.

Pour les professionnels de santé, cette situation complique la prise en charge des patients en impasse thérapeutique et accentue les défis du système de santé. Les médecins engagés dans l'expérimentation perdraient un outil essentiel dans leur arsenal thérapeutique, réduisant leur capacité à offrir des solutions adaptées.

Alors que le cannabis thérapeutique est une solution efficace pour des patients en impasse thérapeutique, cette prolongation est perçue comme un répit temporaire, insuffisant pour répondre à l'urgence de la situation. Déjà en fin d'année 2023, un rapport de la Direction générale de la Santé (DGS) obtenu récemment par l'UIVEC (**en pièce jointe**), insistait sur l'urgence de créer un cadre juridique temporaire permettant de garantir la continuité des soins et d'éviter une rupture préjudiciable pour les patients concernés.

Face à cette situation, l'UIVEC interpelle les décideurs politiques pour qu'une solution pérenne soit trouvée et pour garantir aux patients un accès durable à des traitements souvent vitaux. Il est impératif d'agir sans délai afin d'assurer que les 1800 patients concernés puissent continuer à bénéficier de médicaments salvateurs. La France ne peut pas abandonner ses patients les plus vulnérables. La prolongation de l'expérimentation jusqu'à la généralisation effective du cannabis à usage médical en France devrait être une priorité incontournable, alors même que 22 pays sur 27 de l'Union européenne offrent déjà un accès encadré à cette thérapeutique. Après bientôt quatre ans d'expérimentation, il est temps, plus que jamais, de garantir un cadre clair et stable pour le cannabis thérapeutique.

CONTACT PRESSE :

Ludovic Rachou, Président de l'UIVEC

0619333390

ludovic.rachou@uivec.org

L'Union des industriels pour la valorisation des extraits de chanvre (UIVEC) est le syndicat professionnel de la filière des cannabinoïdes (CBD, CBG...) et du cannabis médical en France. Il rassemble les acteurs agricoles, économiques et industriels de toute taille, situés sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière (producteurs, transformateurs, distributeurs, laboratoires,...). Les adhérents de l'UIVEC fournissent 100% des produits dispensés aujourd'hui dans le cadre de l'expérimentation du cannabis médical en France.